

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2109)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 124

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 4

ÉTAT B

Mission « Santé »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Crédits de paiement annulés
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	0	-135 000	0	-135 000
Protection maladie	0	0	0	0
TOTAUX	0	-135 000	0	-135 000
SOLDE	+135 000		+135 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Réimputation de crédits.